



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/RES/877 (1993)
21 octobre 1993

RESOLUTION 877 (1993)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3296e séance, le 21 octobre 1993

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 808 (1993) du 22 février 1993 et 827 (1993) du 25 mai 1993,

Considérant l'article 16 4) du Statut du Tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/25704),

Ayant examiné la proposition du Secrétaire général de nommer M. Ramón Escovar-Salom au poste de Procureur du Tribunal international,

Nomme M. Ramón Escovar-Salom Procureur du Tribunal international.
